



Mairie de Saint-Alban-des-Villards

Chef-lieu

25 Route du Bessay

73130 Saint-Alban-des-Villards

mairie.stalbandesvillards@orange.fr

04 79 59 44 67

Monsieur Paul Paret
Hameau le Martinan
73130 Saint-Colomban-des-Villards

Monsieur Paret,

Je vous **remercie** de m'avoir rendue destinataire de vos deux lettres ouvertes (du 8 janvier et du 18 mars 2025). Je n'en reprendrai pas l'intégralité, mais il m'apparaît indispensable de préciser quelques éléments :

- Lorsque la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon a apporté son aide au développement du parc des remontées mécaniques de la station de Saint-Colomban en 1998 puis en 2002 et 2004, elle était composée des deux communes des Villards. Cette aide a pris la forme d'un fonds de concours, dispositif légal « permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes membres à assumer une charge, souvent des charges de centralité qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI. [...] Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle). »

Je suis maire de Saint-Alban-des-Villards depuis 2014. A cette date, la CCVG (qui avait intégré la commune de Sainte-Marie-de-Cuines) est devenue la 4 C, Communauté de communes du canton de la Chambre. Si fonds de concours il avait dû y avoir, il devait à partir de 2014 provenir de la 4C.

J'ai pu participer à deux réunions de la Commission domaine skiable de st Colomban des Villards et j'ai publiquement exprimé l'idée que la Communauté de communes pouvait être saisie du débat sur l'avenir du domaine skiable. En Conseil Communautaire, je me suis par exemple dernièrement (le 24 février 2025) étonnée qu'on puisse discuter de la structuration des offices de tourisme communautaires sans évoquer la question du futur de la station villarince. Je n'ai suscité aucun intérêt, il faut en convenir.

J'aurais cependant beaucoup souhaité que la 4 C discute du dossier, dès lors qu'elle a compétence sur les zones d'activité économique (mais il est vrai que la station n'est pas classée zone d'activité économique) et sur la promotion touristique, non pas forcément pour déboucher sur une aide financière, mais sur un vrai apport de réflexion et de conseil.

- Voilà donc deux décennies que la station ne peut être (et n'a) été portée que par la seule commune de Saint-Colomban. La participation de la commune de Saint-Alban a consisté à participer au règlement du tiers de deux emprunts portant sur les investissements domaine skiable contractés par la CCVG (l'un de 1 100 000 € contracté en 2004, dernière échéance juillet 2022, l'autre de 1 000 000 € contracté en 2002, dernière échéance avril 2024). Ces charges ont été prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation venant de la 4 C.

Ainsi, c'est en observatrice que je suis allée aux deux réunions de la commission Domaine skiable. Mercredi 30 mars, j'avais proposé à monsieur le Préfet de passer par St Alban lors de sa venue aux Villards ; il n'avait pas la possibilité d'inclure ce passage dans son planning et Pierre-Yves Bonnavard, maire de St Colomban, a donc proposé que je participe en tant que maire de St Alban au déjeuner de travail à l'auberge du Coin. Je n'ai pas assisté à la réunion de travail tenue en matinée entre les élus de Saint-Colomban, les services de l'Etat et les représentants de SSDS.

Vous comprendrez donc que, sans vouloir éluder votre demande de « tout faire pour ne pas aboutir à la fermeture de la station » de ski, ma commune n'ait **en aucune façon compétence à répondre à votre souhait.**

- Je me garderai de tout jugement sur la gestion de ce dossier. Des décisions fondatrices ont été prises en des années où la perception de ce qui est en train de se passer, tant au niveau climatique qu'économique, ne pouvait être suffisamment avancée. La carte « Sybelles » est-elle de nature à apporter des réponses différentes de celles de Métabief (25), de l'Alpe du grand Serre (38), de Gresse en Vercors (38), de la Sambuis (74) et de beaucoup d'autres ? Je ne saurais le dire.
- **Dans le respect des compétences, de l'histoire et des choix de chacune de nos deux communes**, nous pouvons (nous devons...), sans nul doute, **coopérer pour bâtir des projets** cohérents pour nos territoires : activités de pleine nature été - hiver, tourisme patrimonial, amélioration des possibilités de restauration, création d'abris-refuges d'altitude favorisant le concept « mini-treks »... Le diagnostic agricole établi en 2022 par la Chambre d'agriculture et la Société d'Economie Alpestre à l'échelle de la vallée des Villards mérite d'avoir une conclusion plus efficace pour le développement de ce qui est une activité structurante dans nos communes et n'est pas sans lien avec l'activité touristique.
- J'ajoute un dernier point : les différents cabinets d'étude qui se penchent actuellement sur le devenir touristique de la Maurienne ou de St Colomban des Villards ne sont pas automatiquement, selon moi, en capacité de nous apporter de bonnes solutions. Elles ne pourront être trouvées que par un travail solide, acharné, cherchant une mise en valeur de notre vallée avec ses atouts et ses difficultés, un travail mené pas à pas sur le terrain. En ce sens, les structures de mutualisation intercommunale que sont, entre autres, le SIVAV, l'association Espace Belledonne (malgré son affaiblissement) ... ont une expérience historique et une technicité qui ne peuvent que nous aider, en lien étroit avec les citoyens de notre vallée.

Je suis sensible, croyez-le bien, à la passion et à l'intérêt dont vous faites preuve pour notre vallée. Je vous remercie une nouvelle fois de m'avoir incluse dans vos destinataires. Je souhaite que nous trouvions ensemble, St Alban et St Colomban, les voies à suivre pour garder une vallée vivante.

Bien cordialement,

Le 25 mars 2025

Jacqueline Dupenloup.



Copie

aux Conseil Municipal et habitants de ma commune via liste de diffusion et site internet

aux Maire et Conseillers Municipaux de Saint-Colomban -des-Villards

à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre, à qui je transfère vos courriers du 8 janvier et 18 mars 2025.